

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00460

Numéro SIREN : 838 302 099

Nom ou dénomination : JURYKA

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2023 sous le numéro de dépôt 9027

JURILEX

Avocats Associés

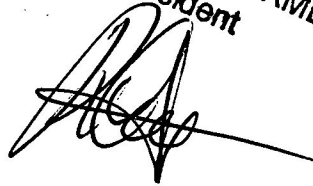
1 Avenue de l'Europe  
Centre d'affaires Valeurop - 01100 CYGNINAX  
Tél. 04 74 77 20 78 - Fax 04 74 73 51 45

SAS JURYKA

34 impasse Belle Pièce

01460 GEOVREISSIAT

CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président



## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023



ADB • Agogué • Daloz • Bonnavent

Désignation de l'entreprise <b>SAS JURYKA</b>		34 impasse Belle Pièce		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		01460 GEOVREISSIAT			
SIRET		8 3 8 3 0 2 0 9 9 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le <b>31032023</b>	
				Exercice N-1 clos le <b>31032022</b>	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net. 4	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	541	106
	Immobilisations financières* (1)	040	042	850 530	255 030
	<b>Total I (5)</b>	044	048	<b>851 568</b>	<b>541</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * Marchandises *	050	052		
		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	070		
		072	074	53 631	50 736
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	5 228	11 441
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	<b>Total II</b>	096	098	<b>58 860</b>	<b>62 177</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	112	<b>910 428</b>	<b>541</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *	120		110 000	110 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		11 000	11 000
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132		143 808	103 596
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		11 007	40 212
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	<b>Total I</b>	142		<b>275 814</b>	<b>264 808</b>
Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	154			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées	156		500 998	31 939
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 080	1 073
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 28 010 )	172		131 994	19 494
	Produits constatés d'avance	174			
<b>Total III</b>	176		<b>634 073</b>	<b>52 506</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>909 887</b>	<b>317 313</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	50 813	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS JURYKA</b>		Néant			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le <b>31032023</b>	Exercice N-1 clos le <b>31032022</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210			
	Production vendue	{ biens } dont export { services * } intracommunautaires	209	214			
			215	218	91 920		
			217		91 920		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	6	13		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>				232	<b>91 926</b>	<b>91 933</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	14 891	9 079	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	354	244	5 498	792	
	Rémunérations du personnel *			250	36 064	35 772	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	20 988	15 524	
	Dotations aux amortissements *			254	152	99	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	5	3	
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				264	<b>77 598</b>	<b>61 270</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	<b>14 328</b>	<b>30 663</b>	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	256	15 383	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	1 636	1 251	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 942	4 582	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	<b>11 007</b>	<b>40 212</b>	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Repporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 942		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989				
	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)			138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		992		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		344			
	Investissements outre-mer		344		993		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127			
	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)		127				
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655			
dont divers *	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)		645		647		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)			649			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		990	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E)					990		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)							
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)							
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1	352	<b>12 949</b>	354
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1	370	<b>12 949</b>	372
				Déficit col. 2			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ANNEXE

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **909 887 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 92 182 euros** et un total **charges de 81 175 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 11 007 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/04/2022** et finit le **31/03/2023**.  
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Règles et Méthodes Comptables

### Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Créances et Dettes

		31/03/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 500		1 500
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 638	2 638	
	Taxes sur la valeur ajoutée	180	180	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	50 813	50 813	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>55 131</b>	<b>53 631</b>	<b>1 500</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		50 813		

		31/03/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	500 998	81 133	328 872	90 993
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 080	1 080		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 221	2 221		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 472	1 472		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	291	291		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	28 010	28 010		
	Autres dettes	100 000	100 000		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>634 073</b>	<b>214 208</b>	<b>328 872</b>	<b>90 993</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	494 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 428				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	28 010				

# Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

# Charges à payer

31/03/2023

Total des Charges à payer		1 783
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS S/ EMPRUNT	574	574
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS FACT NN PARVENUES	1 080	1 080
Dettes fiscales et sociales ETAT CHARGES A PAYER ETAT - TAXE APPRENTISSAGE	89 40	129

**JURYKA****Société par Actions Simplifiée au capital de 110 000 Euros****Siège social : 34 Impasse Belle Pièce à BEARD GEOVREISSIAT (Ain)****R.C.S. DE BOURG EN BRESSE : 838 302 099**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU  
19 JUILLET 2023**

**RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTION  
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **Onze mille six Euros et cinquante-deux cents (11 006,52 Euros)** de la manière suivante :

- « **Distribution de dividendes** », soit ..... **7 150,00 Euros**
- **Au compte « Autres Réserves »**, soit ..... **3 856,52 Euros**

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 31 DECEMBRE 2023.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra sur le montant brut des dividendes, au titre des prélèvements sociaux, 17.20%, soit la somme de 1 230 Euros et 12.80% au titre du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de l'impôt sur le revenu, soit la somme de 915 Euros.

Par dérogation à l'application du PFU, le contribuable sur option expresse et irrévocable peut opter à l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur les revenus, exercée chaque année lors de dépôt de sa déclaration de revenus.

Cette option concerne l'ensemble des revenus soumis au PFU tel que plus values sur titres.

Conformément aux dispositions légales, l'Associé Unique rappelle que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos  
**PV du 31/10/2020**

Dividende payé  
**10 000 Euros**

**Ricardo CARRO**  
**Président et Associé unique**

**CERTIFIÉ CONFORME**  
Le Président

